

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

Objet de la délibération
Motion de principe Commune de Saône sur les réseaux eau et assainissement de la Voirie

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN,

Excusés donnant procuration :

Margaux PRAOM donne procuration à Claude GAULARD ;
Nadine SAUVONNET donne pouvoir à Cyril MARECHAL,

Absents : Pascal GAILLARD, Christian PRAOM, Maud WASNER,

Madame Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adhérer à la Motion ci-dessous afin d'exprimer collectivement leur volonté d'effectuer les travaux fondamentaux d'assainissement de la Ville pour les usagers d'aujourd'hui et de demain et d'en faire une des priorités du mandat.

CONSIDERANT D'UNE PART :

- Que la Ville de Saône a un système d'évacuation du réseau communal d'assainissement collectif dégradé et défaillant incapable d'assurer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement urbain et environnementaux.

CONSIDERANT D'AUTRE PART :

- Que depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Eau et assainissement a été intégrée au corpus des domaines d'intervention du Grand Besançon. Force est de constater, que le transfert de cette compétence a généré, d'une part, de l'iniquité et, d'autre part, des difficultés de fonctionnement. Cette situation a provoqué des sources de tensions notables qui paralysent les objectifs de service public à atteindre pour certaines communes, dont Saône en fait partie.

- Qu'au regard de la croissante évolution du développement démographique, et plus concrètement sur le fondement des données de l'Analyse des Besoins Sociaux de la Ville, l'entretien et la mise en conformité des réseaux est fondamental. En effet, les réseaux ne sont pas dimensionnés avec les projets urbanistiques de la Commune il est donc nécessaire de les adapter.

- **Que les besoins d'entretien et de renouvellement des équipements sont de nature structurelle et fonctionnelle. Par conséquent, afin d'anticiper et éviter au présent les problématiques d'avenir.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Par 20 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- De soutenir cette Motion ;
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour le transfert de la Motion aux services compétents et prendre les décisions afférentes.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 16 septembre 2021

Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

